



Pêches et Océans  
Canada

Fisheries and Oceans  
Canada

Garde côtière  
canadienne

Canadian  
Coast Guard

# PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST

ÉDITION MENSUELLE N°10  
26 octobre 2018



Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la  
**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
[www.notmar.gc.ca/abonner](http://www.notmar.gc.ca/abonner)

## SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité .....	1 - 10
Partie 2 Corrections aux cartes .....	11 - 28
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime .....	N/A
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques .....	30 - 31
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	32 - 36

Publication des Avis aux navigateurs  
Édition de l'Est  
Édition mensuelle N°10/2018

**Publié sous l'autorité de :**  
Programmes de la Garde côtière canadienne  
Aides à la navigation et Voies navigables  
Pêches et Océans Canada  
Montréal, Québec  
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2018  
MPO/2018-2002  
Fs152-5F-PDF  
ISSN 1719-7694

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :  
[www.notmar.gc.ca](http://www.notmar.gc.ca)

Available in English:  
Notices to Mariners Publication  
Eastern Edition  
Monthly Edition N°10/2018

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	=	1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	=	1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	=	3,28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

### Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

### Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

**En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.**

### Cartes marines et publications canadiennes

Veillez consulter l'Avis No 14 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :

[www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp](http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp)

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte n° 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1202	Cap Éternité à/to Saint-Fulgence – Nouvelle édition – 20-MAI-94 – NAD 1927			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	6-août-1999			LNM/D 23-Jul-1999
Porter	un feu FI G			48°26'36.4"N 70°53'08.6"W
Modification de la carte	(voir carte no. 1 P24)			(F2007-107) LF (700) MPO(6829264-01)
	No. de référence Carte no. 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last** (dernier) **Notice** (Avis) to (aux) **Mariners** (navigateurs) / **Date**.

## LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : <https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php>

## MISE EN GARDE AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation (radiodiffusés et écrits) qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avis à la navigation écrits en vigueur sont disponibles sur le site Web de la Garde côtière canadienne à [www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP](http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/NOTSHIP)

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de diffusion des avis à la navigation (AVNAV).

### Terre-Neuve et Labrador

#### \* Centre des SCTM de Port aux Basques

Garde côtière canadienne  
49, rue Stadium  
Case postale 99  
Port aux Basques NL A0M 1C0  
Téléphone : (709) 695-2168 ou 1-800-563-9089  
Télécopieur : (709) 695-7784  
Courriel : [notshipfax@dfo-mpo.gc.ca](mailto:notshipfax@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#t-n>

### Centre & Arctique

#### \* Centre des SCTM de Prescott

Garde côtière canadienne  
401, rue King Ouest  
Case postale 1000  
Prescott ON K0E 1T0  
  
AVNAVs Série « C »  
Téléphone : (613) 925-0666  
Télécopieur : (613) 925-4519  
Courriel : [CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca](mailto:CA.XCA-NotshipDesk@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

### Maritimes

#### \* Centre des SCTM de Sydney

Garde côtière canadienne  
1190, chemin Westmount  
Sydney NS B1R 2J6  
Téléphone : (902) 564-7751 ou 1-800-686-8676  
Télécopieur : (902) 564-7662  
Courriel : [notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca](mailto:notshipssyd@mar.dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Notship#maritimes>

#### \* Centre des SCTM d'Iqaluit

*En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.*

Garde côtière canadienne  
Case postale 189  
Iqaluit NU X0A 0H0  
  
AVNAVs Série « A »  
Téléphone : (867) 979-5269  
Télécopieur : (867) 979-4264  
Courriel : [IqaNordreg@innav.gc.ca](mailto:IqaNordreg@innav.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

### Québec

#### \* Centre des SCTM de Les Escoumins

Garde côtière canadienne  
35, rue Otis  
Les Escoumins QC G0T 1K0  
Téléphone : (418) 233-2308  
Télécopieur : (418) 233-3299  
Courriel : [opsavis@dfo-mpo.gc.ca](mailto:opsavis@dfo-mpo.gc.ca)  
Site Web : <http://www.marinfo.gc.ca/fr/avisecrits/index.asp>

#### AVNAVs Série « H »

Téléphone : (867) 979-0310  
Télécopieur : (867) 979-4264  
Courriel : [Iqamck01@innav.gc.ca](mailto:Iqamck01@innav.gc.ca)  
Site Web : <http://www.ccg-gcc.gc.ca/fra/GCC/Accueil-notship>

\* Service disponible en français et en anglais.

**INDEX**

**PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1**

Service hydrographique du Canada – Avis au sujet des annexes graphiques des cartes marines SHC.....	1
Service hydrographique du Canada – Corrections cumulatives aux cartes.....	1
Service hydrographique du Canada – Dates de l'édition courante des cartes .....	1
Service hydrographique du Canada – Cartes du type impression sur demande - Utilisation et soins à apporter .....	1
Service hydrographique du Canada, Transports Canada – Sécurité de la navigation - SÉVCM.....	2
Transports Canada – Restriction de vitesse - Rivières St. Clair et Détroit.....	2
Service hydrographique du Canada – Modification aux Tables des marées et des courants du Canada 2018 Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay.....	2
Service hydrographique du Canada – Nouvel emplacement pour télécharger les annexes graphiques .....	2
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines .....	2
Golfe du Saint-Laurent – Protection des baleines noires de l'Atlantique Nord .....	4
Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent – Protection du béluga : zone de ralentissement à l'embouchure du Fjord du Saguenay et zone interdite à baie Sainte-Marguerite .....	6
*1001 Service hydrographique du Canada – Cartes marines .....	8
*1002 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) .....	8
*1003 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 12/2018 .....	8
*1004 Garde côtière canadienne – Liste des cartes touchées par les avis Temporaires et Préliminaires et les cartes de référence (Partie 1).....	9
*1005 Lac Saint-Louis – Bouées non lumineuses scientifiques enlevées en permanence.....	9
*1006 Avon River and Approaches / et les approches – Réflecteur radar déplacé en permanence .....	10
*1007 Lac Saint-Jean – Bouée non lumineuse de renseignements privée mouillée en permanence .....	10
*1008 Victoria Strait – Balise de jour déplacée en permanence.....	10
*1011(T) Lac Saint-Louis – Feu et structure d'un d'alignement postérieur demeurent en place temporairement jusqu'à leurs démantèlements .....	10
*1012(T) Toronto Harbour – Déchargement de livraisons de pierre .....	10

**PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 11**

**PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME N/A**

**PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 30**

**PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 32**

**INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE**

<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>	<b>No de la carte</b>	<b>Page</b>
1220	11	5620	25		
1236	11	5621	25, 26		
1360	12	5622	26		
1430	9, 10	5630	26		
1437	8, 12	6100	10, 26, 27		
1438	12	6270	27		
1515	12, 13	6272	28		
2085	10	7212	8		
4013	13	7502	28		
4015	13, 14	7621	28		
4016	14, 15	7665	28		
4047	15, 16	7760	28		
4099	16	7784	10		
4140	10	8007	28		
4448	16	8048	28		
4459	16				
4462	16				
4625	16, 17, 18, 19				
4626	19, 20, 21, 22				
4643	22				
4827	22, 23				
4839	23, 24				
4847	24				
4848	24				
4909	24				
4913	25				
5045	25				

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à la disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce service que vous pourrez faire parvenir à [chsinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:chsinfo@dfo-mpo.gc.ca)

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES

Le cumulatif des corrections cartographiques publié dans les *Avis aux navigateurs* est désormais accessible à <https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES

### ÉDITIONS DES CARTES

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

#### CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

#### NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les *Avis aux navigateurs*, et annulant par conséquent les éditions en service.

#### RÉIMPRESSIONS

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les *Avis aux navigateurs*. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources, mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates de l'édition courante des cartes peuvent être consultées à [www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp](http://www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp)

## SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES DU TYPE IMPRESSION SUR DEMANDE - UTILISATION ET SOINS À APPORTER

### Contexte

Le Service hydrographique du Canada (SHC) met à la disposition du public des cartes marines comme moyen d'assurer une navigation sécuritaire tout en considérant les impératifs financiers. Par conséquent, le SHC poursuit l'extension de son portfolio de cartes à impression sur demande (ISD). Ces cartes sont facilement reconnaissables à leur papier plus blanc et à l'écusson coloré du Service hydrographique du Canada. Cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes de manière plus efficace, tout en améliorant le contenu grâce à la rapidité avec laquelle on peut ajouter de nouvelles et importantes informations. La technologie ISD permet d'offrir aux clients des cartes mises à jour et sans le cumul de corrections manuelles, ni d'annexes graphiques collées. De plus, cette technologie permet d'éviter l'épuisement de stock que l'on peut connaître avec la méthode d'impression lithographique et les méthodes d'entreposage conventionnelles. En cas d'urgence nationale, le SHC peut répondre adéquatement aux demandes des autorités en fournissant les meilleures informations disponibles, et ce, en un minimum de temps.

### Soins à apporter à votre carte ISD

Le SHC conseille vivement à ses clients de traiter les cartes ISD avec plus de soin que les cartes lithographiques conventionnelles. N'utilisez que des crayons à mine HB et exercez une pression modérée lors de l'inscription d'information sur les cartes ISD. Des tests ont révélés que l'utilisation d'une gomme à effacer particulière (de couleur dorée et de forme cubique) était plus efficace que tout autre produit. Cette gomme est également efficace sur les cartes marines imprimées selon le procédé lithographique.

#### **SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA, TRANSPORTS CANADA – SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION - SÉVCM**

Nous informons les navigateurs que le SÉVCM (ECDIS) pourrait ne pas afficher certains hauts-fonds lorsqu'il est utilisé en mode « affichage de base » ou « standard ». La planification de route et les alertes pour ces hauts-fonds pourraient ne pas s'activer. Afin d'assurer une navigation sécuritaire et afin d'obtenir la confirmation que la route planifiée est libre de tout danger, les navigateurs devraient effectuer une inspection visuelle de la route planifiée et de tout écart par rapport à cette dernière, à l'aide du SÉVCM (ECDIS) configuré de manière à afficher « toutes les données ». Nous déconseillons aux navigateurs de se fier uniquement à la fonction de vérification de croisière automatisée.

#### **TRANSPORTS CANADA – RESTRICTION DE VITESSE - RIVIÈRES ST. CLAIR ET DÉTROIT**

Depuis le 14 novembre 2012, la taille de la zone de restriction de vitesse actuellement en place conformément au Règlement sur la sécurité de la navigation dans les rivières St. Clair et Détroit entre le feu de la rivière Détroit et le feu de l'île aux Pêches est réduite en déplaçant l'extrémité sud de la zone de restriction de vitesse de son emplacement actuel au feu de la Rivière Détroit à un nouvel emplacement au feu N° D33 de la Pointe Bar. (Cet avis fait référence à l'avis précédemment publié en novembre 2012 portant le numéro \*1103.)

#### **SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATION AUX TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2018 VOLUME 3 - FLEUVE SAINT-LAURENT ET FJORD DU SAGUENAY**

Le Service hydrographique du Canada de la région du Québec a identifié une omission dans l'édition 2018 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 3 - Fleuve Saint-Laurent et fjord du Saguenay, page 67.

**Remplacer une partie de la Table 3 avec la partie correspondante annexée dans la Partie 1 de cette édition mensuelle.**

<https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed012018-part1-tidal-information-vol3-p67-patch.pdf>

#### **SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – NOUVEL EMPLACEMENT POUR TÉLÉCHARGER LES ANNEXES GRAPHIQUES**

Le Service hydrographique du Canada a modifié l'emplacement pour télécharger les annexes graphiques de <http://www.chs-shc.gc.ca/patches/> à <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/>. Les versions PDF des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs* avant juillet 2017 sont publiées avec l'ancien emplacement pour télécharger les annexes graphiques, alors que les versions HTML sont mises à jour avec les liens pour le nouvel emplacement. Ces changements sont aussi appliqués sur le service de « Rechercher des corrections aux cartes » sur le site Web des Avis aux navigateurs (<https://www.notmar.gc.ca/corrections-fr.php>).

#### **PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT ET EAUX AVOISINANTES – PROTECTION DES BALEINES**

La région du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie est reconnue pour la population résidente de bélugas, une espèce en voie de disparition, et la grande diversité de baleines qui y migrent, principalement entre avril et novembre, pour s'alimenter.

##### **MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES**

Toutes les espèces de baleines fréquentant le Saint-Laurent sont protégées en vertu du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Dans les limites du parc marin, des mesures spécifiques s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, découlant de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Toute collision avec un mammifère marin à l'intérieur du parc marin doit obligatoirement être signalée sans délai à un garde de parc au 1-866-508-9888. Pour les collisions en dehors du parc marin ou pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018*.

## MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

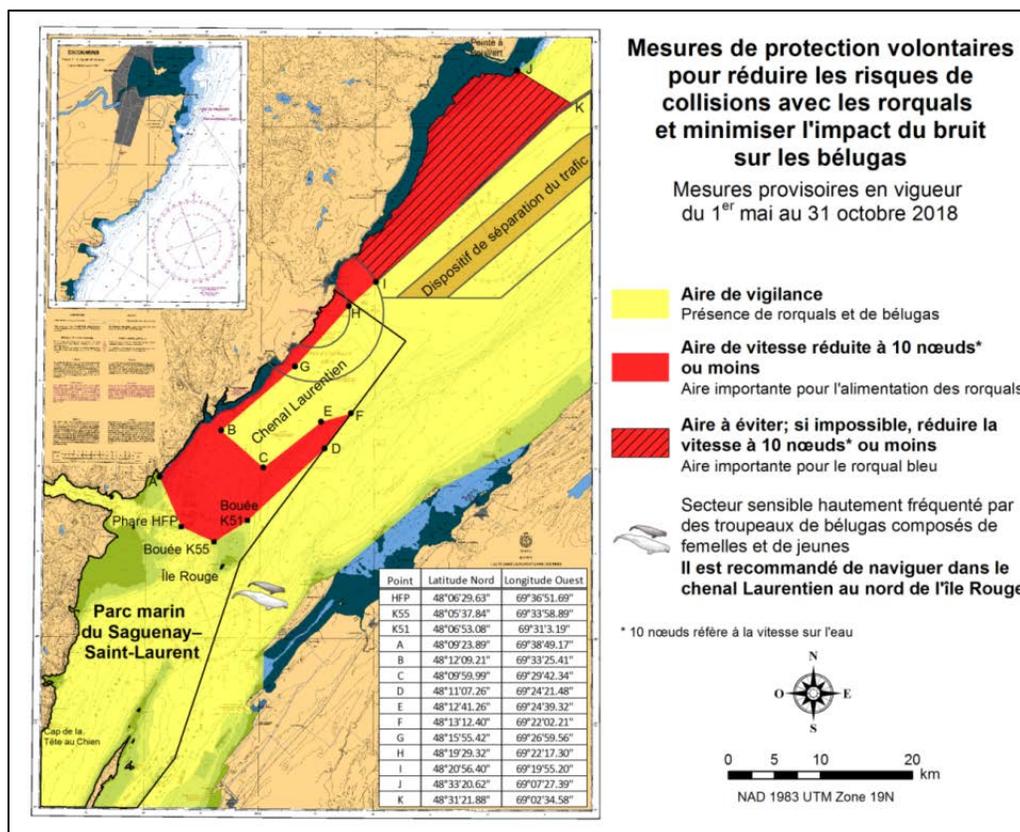
Mesures provisoires en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018. Voir la carte à la fin de cet avis.

Ces mesures sont applicables au passage des navires marchands et de croisière entre Pointe à Boisvert et Cap de la Tête au Chien pour prévenir les collisions avec les baleines. Ces mesures doivent être envisagées seulement lorsqu'elles ne causent aucun préjudice à la sécurité de la navigation.

**Aire de vigilance (aire jaune)** : Afin de réduire les risques de collisions avec les rorquals pouvant être présents dans l'ensemble de l'aire, une vigilance accrue des navigateurs dans ce secteur est essentielle. Il est recommandé de mettre en poste une vigie afin d'accroître les possibilités de voir les animaux et ainsi prendre les mesures d'évitement nécessaires. S'il n'est pas possible de contourner les rorquals, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus de 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse. La nuit, les animaux sont difficilement visibles : une prudence accrue est donc recommandée.

**Aire de vitesse réduite à 10 nœuds ou moins (aire rouge)** : Afin de réduire les risques de collisions avec des rorquals dans cette aire d'alimentation, il est recommandé de réduire la vitesse sur l'eau du navire à un maximum de 10 nœuds ou moins dans l'aire de vitesse réduite et de mettre en poste une vigie. Le passage dans le chenal Laurentien au nord de l'île Rouge est recommandé pour minimiser l'impact du bruit dans un secteur sensible, au sud de cette île, hautement fréquenté par les troupeaux de bélugas composés de femelles et de jeunes.

**Aire à éviter (aire rouge hachurée)** : Afin de réduire le bruit et les risques de collisions avec des rorquals, les navires devraient éviter de passer dans cette aire fortement utilisée par les rorquals bleus, une espèce en voie de disparition. Si le passage dans l'aire ne peut être évité, réduire la vitesse sur l'eau du navire à 10 nœuds ou moins.



## GOLFE DU SAINT-LAURENT – PROTECTION DES BALEINES NOIRES DE L'ATLANTIQUE NORD

En raison du changement des habitudes migratoires des baleines noires de l'Atlantique Nord et de leur présence de plus en plus fréquente dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Canada a mis en place des restrictions de vitesse saisonnières dans certaines zones définies. Ces restrictions consistent en une combinaison d'une zone statique et de secteurs dynamiques de réduction de vitesse. (Voir carte ci-après.)

**Jusqu'à avis contraire**, ces mesures seront en vigueur du **28 avril au 15 novembre 2018**. Ces dates peuvent changer selon la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord. Après la levée des limites de vitesse obligatoire, les navires sont invités à réduire, sur une base volontaire, leur vitesse sur le fond de façon à ne pas dépasser 10,0 nœuds lorsque la présence de baleines noires de l'Atlantique Nord est confirmée et dans la mesure où les conditions maritimes permettent un fonctionnement sécuritaire de leur navire à cette vitesse.

**Coordonnées de la zone statique :** 47° 10'N 062° 00'W; 47° 10'N 065° 00'W; 50° 20'N 065° 00'W; 50° 20'N 063° 00'W; 49° 43'N 063° 00'W et 49° 04'N 062° 00'W

À l'intérieur de cette zone statique, à l'exclusion du secteur dynamique du corridor, les navires de 20 m et plus ne doivent pas dépasser une vitesse sur le fond de 10,0 nœuds selon les dates mentionnées ci-dessus.

### Coordonnées des secteurs dynamiques :

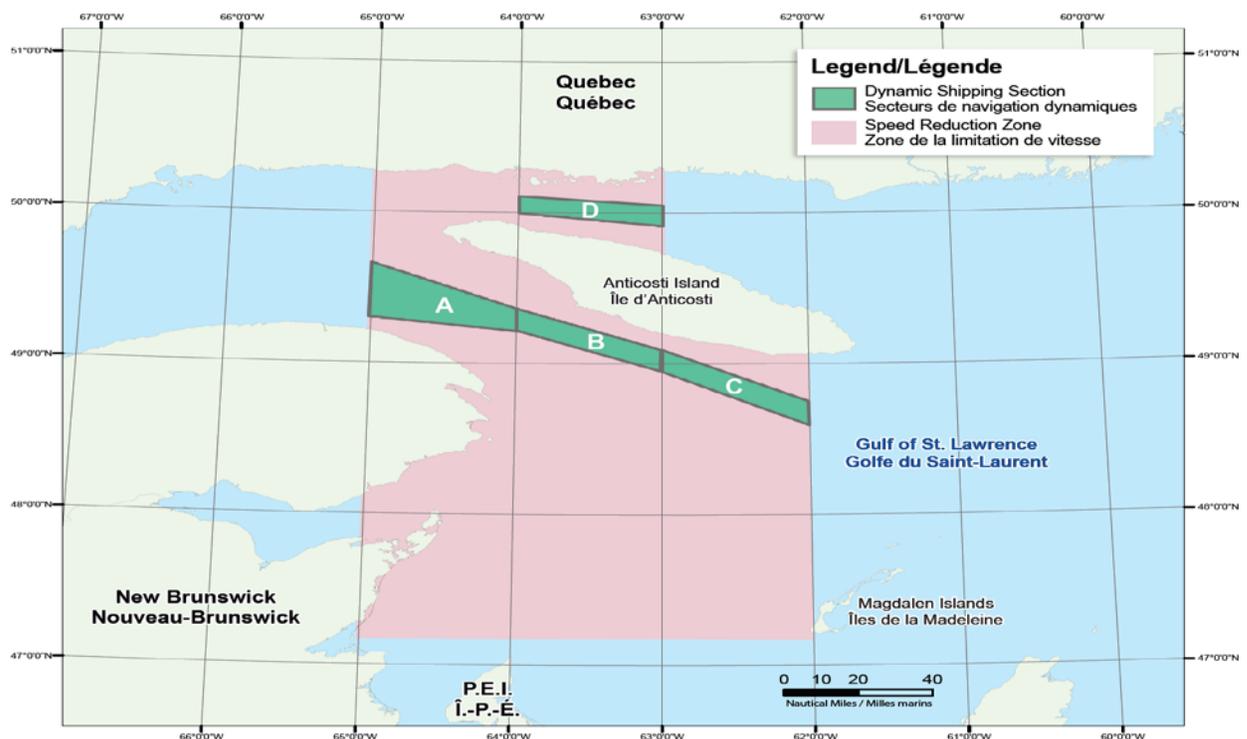
**Secteur A)** 49° 41'N 065° 00'W; 49° 20'N 065° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 49° 22'N 064° 00'W;

**Secteur B)** 49° 22'N 064° 00'W; 49° 11'N 064° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 49° 00'N 063° 00'W;

**Secteur C)** 49° 00'N 063° 00'W; 48° 48'N 063° 00'W; 48° 24'N 062° 00'W; 48° 35'N 062° 00'W; et

**Secteur D)** 50° 06'N 064° 00'W; 50° 00'N 064° 00'W; 49° 56'N 063° 00'W; 50° 03'N 063° 00'W.

À l'intérieur de la zone statique, quatre secteurs dynamiques sont définis : A, B, C et D (voir carte ci-après). Dans ces secteurs, les navires peuvent circuler à une vitesse opérationnelle permettant une navigation sécuritaire, et ce, tant que le gouvernement du Canada n'a pas confirmé la présence de baleines dans ces zones. Lorsque la présence de baleines noires est détectée dans un de ces secteurs dynamiques, les navires de 20 m et plus de longueur recevront un avis à la navigation (AVNAV) et devront réduire leur vitesse sur le fond de 10,0 nœuds ou moins, tant qu'ils naviguent dans le secteur en question.



Les restrictions de vitesse dans les secteurs dynamiques (A, B, C et D) seront en vigueur pendant une période de 15 jours, à partir de la date d'application. Cette période peut être prolongée si la présence des baleines se prolonge. La mise en vigueur des zones et des secteurs de réduction de vitesse sera annoncée par l'entremise des avis AVNAV.

#### **Diffusion des AVNAV**

La Garde côtière canadienne (GCC) continue à promulguer des AVNAV valides par des émissions radio sur divers systèmes terrestres et aussi en ligne à <http://www.ccg-gcc.gc.ca/navigation-pivot>. Les navigateurs doivent s'assurer qu'ils ont l'information correcte et à jour sur la protection des baleines noires de l'Atlantique Nord contenue dans tous les Avis aux navigateurs (NOTMAR) et les AVNAV.

#### **Aides à la navigation**

Par ailleurs, la GCC fait l'essai de l'utilisation des aides virtuelles à la navigation AIS (AIS AtoN), voir le NOTMAR 819(T)/2016, capables d'aviser automatiquement un navire présent dans un secteur dynamique lorsqu'il est soumis à une réduction de vitesse. Chaque secteur dynamique sera ainsi délimité par quatre balises virtuelles AIS AtoN qui s'afficheront sur les écrans des équipements de navigation du navire, tels que : ECDIS, ECS, RADAR, dispositif minimum d'affichage et cartes électroniques de navigation. Les balises virtuelles AIS AtoN ne seront diffusées que lorsqu'une réduction de vitesse est en vigueur dans un ou plusieurs secteurs. Le navigateur doit sélectionner le symbole AIS AtoN virtuel pour accéder à un message, tel que « SectA1 Spd Lim 10 kt ». Ce message les avise qu'une réduction de vitesse est en vigueur pour un secteur particulier. À noter que ce système est encore en phase d'essais et ne constituera pas le principal moyen de communication avec les navires.

#### **Conformité et application de la loi**

Le non-respect des restrictions de vitesse obligatoires constitue une infraction à la réglementation qui pourra donner lieu à des amendes allant de 6 000 \$ à 25 000 \$ CAN. S'il leur semble qu'un navire n'a pas respecté les restrictions de vitesse, les inspecteurs de la Sécurité maritime de Transports Canada peuvent consulter toute l'information recueillie par l'AIS et demander des justifications au capitaine.

Aucune exemption des restrictions de vitesse ne sera accordée à l'avance, mais certains facteurs tels que la sécurité de la navigation, les conditions météorologiques et les situations d'urgence pourront être prises en considération au cas par cas.

#### **Signalements de baleines en détresse**

Les navigateurs sont priés de rapporter toutes leurs observations de baleines empêtrées, blessées ou mortes au plus proche centre de Services de communication et de trafic maritimes de la GCC; ou aux organismes suivants :

- Pour la région sud du golfe du Saint-Laurent :
  - Marine Animal Response Society au 1-866-567-6277
- Pour Terre-Neuve-et-Labrador :
  - Whale Release and Strandings au 1-888-895-3003
- Pour le secteur du Québec :
  - Urgences mammifères marins au 1-877-722-5346

Les observations de baleines vivantes, nageant librement devraient être communiquées par téléphone au 1-902-440-8611 ou 1-844-800-8568, ou encore par courriel à [XMARWHALESIGHTINGS@DFO-MPO.GC.CA](mailto:XMARWHALESIGHTINGS@DFO-MPO.GC.CA)

**PARC MARIN DU SAGUENAY – SAINT-LAURENT – PROTECTION DU BÉLUGA : ZONE DE RALENTISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU FJORD DU SAGUENAY ET ZONE INTERDITE À BAIE SAINTE-MARGUERITE**

Le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et sa périphérie sont au cœur de l'habitat essentiel estival des bélugas, une espèce en voie de disparition. Dans les limites du parc marin, des mesures de protection des mammifères marins s'appliquent en vertu du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*. Cependant, les lieux importants d'alimentation, de naissance et d'élevage des jeunes bélugas requièrent une protection accrue pour assurer le rétablissement de cette espèce. Le fjord du Saguenay, entre l'embouchure et la baie Sainte-Marguerite, fait partie des endroits les plus utilisés par les femelles et les jeunes bélugas entre mai et octobre. L'embouchure du Saguenay est reconnue pour être une aire d'alimentation et la Baie Sainte-Marguerite comme un lieu de naissance et d'élevage.

Pour prévenir les collisions avec les bélugas, une zone de ralentissement obligatoire à 15 nœuds est en vigueur du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre à l'embouchure du Saguenay. Pour assurer la quiétude des femelles et des jeunes durant la période critique des naissances, l'accès à la baie Sainte-Marguerite est interdit aux embarcations du 21 juin au 21 septembre, sauf pour les autorisations spéciales (voir description ci-dessous).

Pour des raisons de sécurité, ces mesures ne s'appliquent pas la marine marchande (voir l'avis « Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et eaux avoisinantes – Protection des baleines » dans l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* pour les mesures de protection volontaires dans l'estuaire du Saint-Laurent de mai à octobre). Une vigilance accrue est cependant recommandée à tous les navigateurs entre l'embouchure et la Baie Sainte-Marguerite pour la protection du béluga.

Pour plus d'informations sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, voir l'avis 5C de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2018* ou visitez : <http://parcmarin.gc.ca>.

**MESURES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRES SOMMAIRES - BÉLUGA**

**Ensemble du territoire du parc marin** : Lorsque des bélugas sont à moins d'un demi-mille marin (926 mètres) d'une embarcation motorisée, il est obligatoire de maintenir une vitesse entre 5 et 10 nœuds. Toutes les embarcations, y compris celles à propulsion humaine (kayak et canot), doivent continuer de circuler en maintenant son cap. Toutes les embarcations doivent maintenir une distance minimale de 400 mètres des bélugas en tout temps. Pour plus d'information sur le règlement consultez : <http://parcmarin.gc.ca/protéger/#reglement>

**Embouchure du Saguenay (Figure 1) - Zone de ralentissement (aire hachurée rouge)** : La vitesse maximale dans l'embouchure du Saguenay entre les bouées S7 et S8 et les quais des traversiers entre Baie Sainte-Catherine et Tadoussac est de 15 nœuds du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre.

**Baie Sainte-Marguerite (Figure 2) - Zone interdite (aire rouge)** : Du 21 juin au 21 septembre, les embarcations ne doivent pas pénétrer dans la zone rouge, qui suit une ligne entre le cap Nord-Ouest et le Cap Sainte-Marguerite.

Une autorisation spéciale est accordée uniquement aux kayaks, canots et aux pêcheurs récréatifs qui doivent circuler sans arrêt le long d'un couloir longeant la rive à moins de 10 mètres dans les secteurs peu profonds à l'intérieur de la baie.

**MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES**

**Secteur Baie Sainte-Marguerite - Zone de transit (aire hachurée jaune)** : Du 21 juin au 21 septembre, il est recommandé aux embarcations motorisées de naviguer sans arrêt dans cette zone à une vitesse entre 5 et 10 nœuds.

Cette zone de transit vise à favoriser le respect du *Règlement sur les activités en mer dans le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, car les bélugas sont régulièrement présents dans le secteur de la Baie Sainte-Marguerite.

**INFORMATION**

Tous incidents, dont les collisions avec les baleines, doivent être signalés sans délai au 1-866-508-9888. Pour toute autre situation concernant un mammifère marin mort ou en difficulté, contactez le réseau d'urgence au 1-877-722-5346 ou le canal 16.

Figure 1

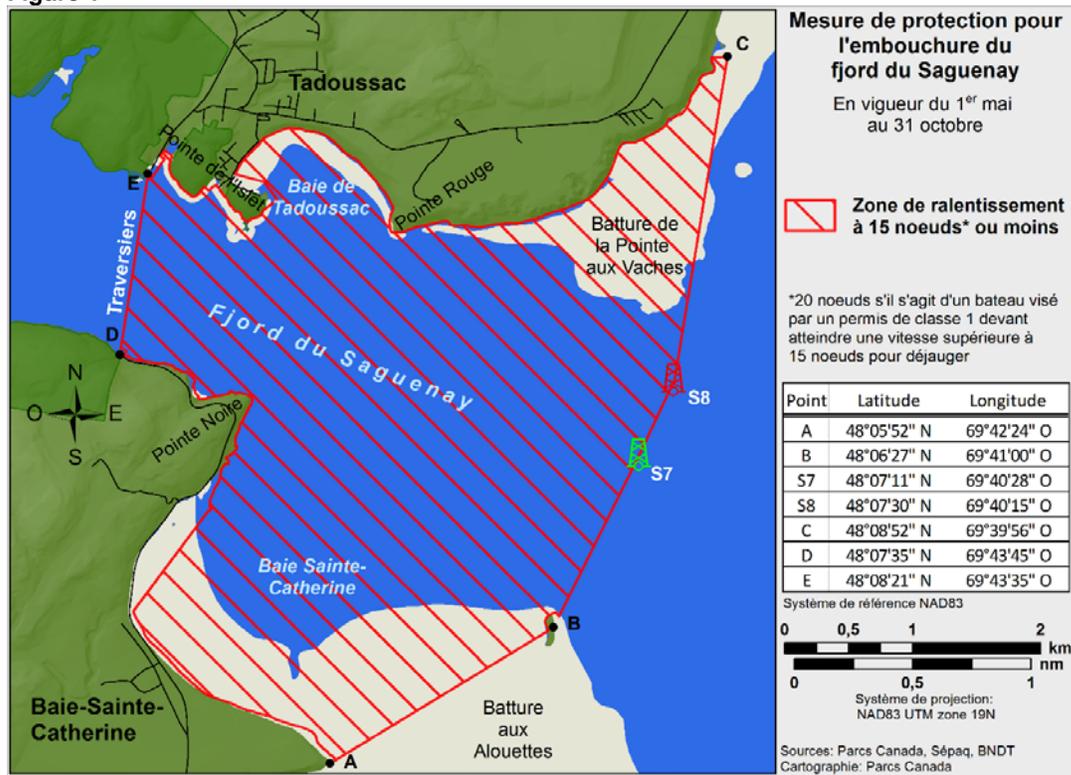
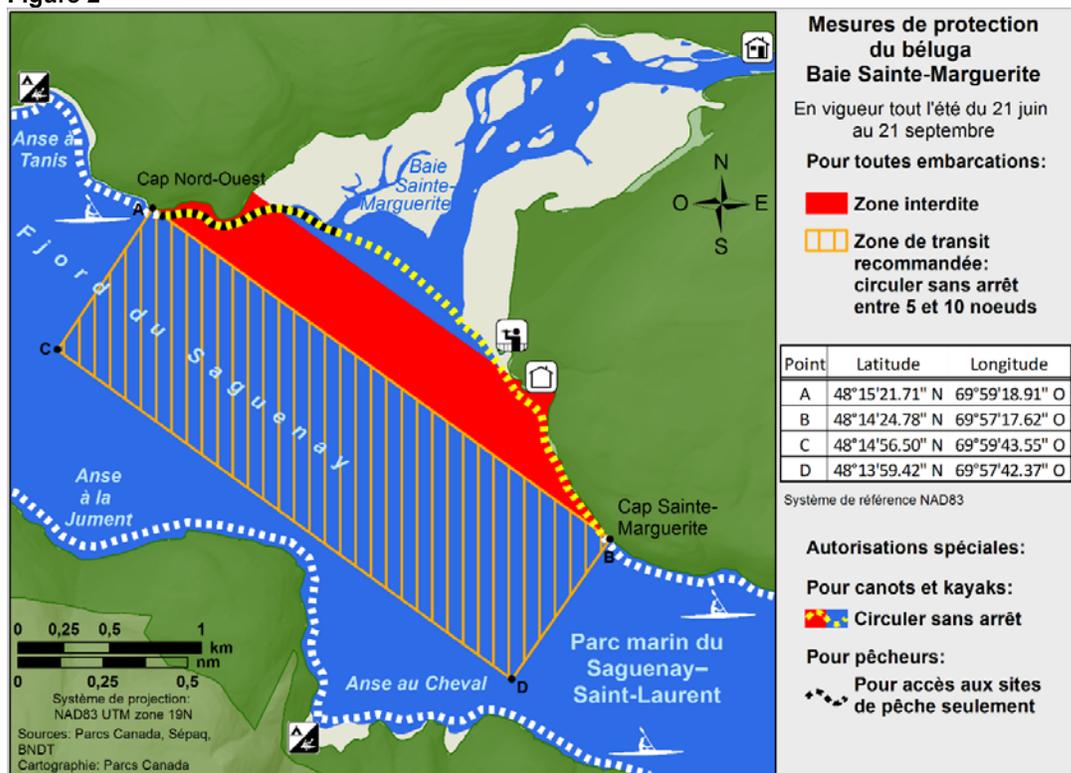


Figure 2



**\*1001 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Nouvelles éditions</b>					
1437	Summerland Group to/à Grindstone Island	1:25 000	27-JUIL-2018	3	20.00
7212	Bylot Island and Adjacent Channels / et Chenaux Adjacent	1:250 000	06-JUIL-2018	4	20.00

**\*1002 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
<b>Nouvelles éditions</b>			
RM-5052	Seniartlit Islands to / à Nain	1:60 000	24-NOV-2017

**\*1003 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 12/2018**

Ceci est pour vous informer qu'un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a été récemment publié sur le site Web de Transports Canada à [www.tc.gc.ca/bsn-ssb/](http://www.tc.gc.ca/bsn-ssb/).

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquer sur le lien ci-dessous :

**[Bulletin No. 12/2018](#) – Légalisation du cannabis au Canada et conduite des bâtiments  
SGDDI No : 14563011**

Inscrivez-vous au [bulletin électronique](#) pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

**Contactez-nous au :** [securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca](mailto:securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca) ou 1-855-859-3123 (Sans frais).

**\*1004 GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – LISTE DES CARTES TOUCHÉES PAR LES AVIS TEMPORAIRES ET PRÉLIMINAIRES ET LES CARTES DE RÉFÉRENCE (PARTIE 1)**

**EN VIGUEUR LE 26 OCTOBRE 2018  
(RÉVISÉ ET PROMULGUÉ TRIMESTRIELLEMENT)**

1430	1011(T)/18		4266	309(P)/18
1432	107(P)/17		4302	906(P)/17 907(P)/17
2017	909(T)/14	709(T)/18	4307	908(P)/17
2044	1005(T)/15		4377	405(P)/13
2058	809(T)/18		4426	310(P)/18
2060	814(T)/16		4459	208(P)/18
2067	1218(T)/16		4460	311(P)/18
2077	1011(T)/16		4466	313(P)/18 314(P)/18
2085	1205(T)/17	509(T)/18 510(T)/18	4491	1007(P)/17
	512(T)/18	710(T)/18 1012(T)/18		
2086	1219(T)/16		4523	209(P)/18
2123	309(T)/17		4587	413(P)/18
2181	108(T)/17		4591	210(P)/18
2204	609(P)/18		4642	315(P)/18
2235	818(T)/16		4644	1106(T)/15
2315	515(T)/16		4826	707(P)/18
3053	904(P)/18		4865	415(P)/18
3479	617(P)/17		4909	613(P)/12
3513	410(P)/18		4911	811(P)/12 510(P)/15
3540	411(P)/18		4913	518(P)/16
3624	1116(P)/16		4920	507(P)/18
3646	611(P)/18		4970	708(P)/18
3671	620(P)/17		5047	416(P)/18
3681	1122(P)/16		6022	1206(T)/17
3890	1108(P)/17		6218	204(T)/16
4010	608(P)/17		6242	113(T)/18 417(P)/18 418(P)/18
4116	205(P)/18		6267	114(T)/18
4117	206(P)/18		6287	113(T)/17
4234	610(P)/18		6370	903(P)/18
4236	610(P)/15	412(P)/18	14853 (É.-U.)	808(P)/17
4244	1006(T)/14			

**\*1005 LAC SAINT-LOUIS – BOUÉES NON LUMINEUSES SCIENTIFIQUES ENLEVÉES EN PERMANENCE**

Référence Carte : 1430

Les bouées non lumineuses scientifiques suivantes ont été enlevées en permanence :

Bouée non-lumineuse scientifique LOU10 (LF 12569) (45° 25' 38.6"N 073° 44' 46.3"W)

Bouée non-lumineuse scientifique LOU12 (LF 12571) (45° 25' 07.7"N 073° 44' 46.3"W)

(Q2018-107, 109)

**\*1006 AVON RIVER AND APPROACHES / ET LES APPROCHES – RÉFLECTEUR RADAR DÉPLACÉ EN PERMANENCE**

Référence Carte : 4140

Le réflecteur radar suivant a été déplacé en permanence aux coordonnées suivantes :

Delhaven, réflecteur radar extérieur RR-NS (LF 7189.7) : 45° 12' 01.1"N 064° 22' 40.8"W

(F2018-031)

**\*1007 LAC SAINT-JEAN – BOUÉE NON LUMINEUSE DE RENSEIGNEMENTS PRIVÉE MOUILLÉE EN PERMANENCE**

Référence Carte : 6100

La bouée non lumineuse de renseignements privée suivante a été mouillée en permanence pour le balisage d'une zone de baignade :

Métabetchouan–Lac-à-la-Croix (LF 11617.5) : 48° 26' 06.5"N 071° 52' 01.8"W

(Q2018-079)

**\*1008 VICTORIA STRAIT – BALISE DE JOUR DÉPLACÉE EN PERMANENCE**

Référence Carte : 7784

La balise de jour suivante a été déplacée en permanence aux coordonnées suivantes :

Royal Geo. Society Island (LF 4535) : 69° 00' 11.0"N 100° 39' 06.2"W

(A2018-058)

**\*1011(T) LAC SAINT-LOUIS – FEU ET STRUCTURE D'UN D'ALIGNEMENT POSTÉRIEUR DEMEURENT EN PLACE TEMPORAIREMENT JUSQU'À LEURS DÉMANTÈLEMENTS**

Référence : Avis 409(P)/18 est annulé.

Référence Carte : 1430

Le feu et la structure de l'alignement antérieur de Dixie (LF 1201) ont été remplacés par un feu à secteurs (LF 1201.5). Cependant, le feu et la structure de l'alignement postérieur de Dixie (LF 1202) demeurent en place temporairement jusqu'à leurs démantèlements à une date ultérieure.

Pour plus d'information :

Surintendante, Lise Richard

Aides à la navigation et Voies navigables, Région du Centre & Arctique

Garde côtière canadienne

101, boulevard Champlain

Québec QC G1K 7Y7

Téléphone : (418) 648-7450

Courriel : [lise.richard@dfo-mpo.gc.ca](mailto:lise.richard@dfo-mpo.gc.ca)

(Q2018-149)

**\*1012(T) TORONTO HARBOUR – DÉCHARGEMENT DE LIVRAISONS DE PIERRE**

Référence Carte : 2085

Déchargement de livraisons de pierre par remorqueur et chaland ayant lieu 24 heures par jour du 15 octobre 2018 jusqu'au 29 mars 2019 au quai 342.

Les navigateurs sont priés de rester à l'écart de la zone de construction.

(AVNAV C2568/18)

**1220 - Pointe-Noire - Nouvelle édition - 24-MARS-2017 - NAD 1983**

26-OCT-2018

LNM/D. 27-OCT-2017

Porter	une profondeur de 1 mètre 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579007	50°09'56.1"N 066°28'32.3"W  <i>MPO(6409951-01)</i>
Porter	une profondeur de 1 mètre 9 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579007	50°09'48.5"N 066°27'55.8"W  <i>MPO(6409951-02)</i>
Porter	une profondeur de 19 mètres 5 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579007	50°10'00.4"N 066°27'49.9"W  <i>MPO(6409951-03)</i>
Porter	une profondeur de 14 mètres 4 décimètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579007	50°10'04.1"N 066°28'14.4"W  <i>MPO(6409951-04)</i>

**1236 - Matane - Nouvelle édition - 26-OCT-2012 - NAD 1983**

12-OCT-2018

LNM/D. 10-AOÛT-2018

Porter	un feu privé (Priv)Fl Y 5m (Voir la Carte n° 1, P1) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040	48°50'33.3"N 067°34'24.1"W  <i>(Q2018068) LF(1705.55) MPO(6409845-01)</i>
Porter	une balise (Voir la Carte n° 1, Q80) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040	48°50'32.7"N 067°34'22.2"W  <i>(Q2018069) MPO(6409846-01)</i>
Porter	une balise (Voir la Carte n° 1, Q80) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040	48°50'32.1"N 067°34'20.3"W  <i>(Q2018070) MPO(6409847-01)</i>
Porter	une balise (Voir la Carte n° 1, Q80) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040	48°50'31.6"N 067°34'18.4"W  <i>(Q2018071) MPO(6409848-01)</i>
Porter	une balise (Voir la Carte n° 1, Q80) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040	48°50'31.0"N 067°34'16.5"W  <i>(Q2018072) MPO(6409849-01)</i>
Porter	une balise (Voir la Carte n° 1, Q80) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579040	48°50'30.4"N 067°34'14.6"W  <i>(Q2018074) MPO(6409850-01)</i>

**1360 - Compartiment A-B - Carte nouvelle - 23-MAI-2014 - NAD 1983**

05-OCT-2018

LNMD. 23-MARS-2018

Coller l'annexe graphique 45°06'00.0"N 072°11'00.0"W  
Télécharger l'annexe graphique - <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1360AB-20180906.pdf>  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479239

MPO(6409963-01)

Coller l'annexe graphique 45°10'30.0"N 072°10'00.0"W  
Télécharger l'annexe graphique - [ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1360AB\\_2-20180906.pdf](ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1360AB_2-20180906.pdf)

MPO(6409964-01)

**1360 - Compartiment B-C - Carte nouvelle - 23-MAI-2014 - NAD 1983**

05-OCT-2018

LNMD. 23-MARS-2018

Coller l'annexe graphique 45°06'00.0"N 072°11'00.0"W  
Télécharger l'annexe graphique - <ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/pa1360BC-20180906.pdf>  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479239

MPO(6409950-01)

**1360 - Magog - Carte nouvelle - 23-MAI-2014 - NAD 1983**

05-OCT-2018

LNMD. 23-MARS-2018

Rayer la bouée cylindrique de bâbord verte, marquée K7 45°15'55.7"N 072°09'23.0"W  
(Voir la Carte n° 1, Qg)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579241

(Q2018118) MPO(6409910-01)

**1437 - Summerland Group to/à Grindstone Island - Nouvelle édition - 27-JUIL-2018 - WGS84**

05-OCT-2018

Porter une profondeur de 9.7 mètres 44°14'04.1"N 076°07'34.9"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473034

MPO(6604443-03)

**1438 - Grindstone Island to/à Carleton Island - Nouvelle édition - 31-AOÛT-2012 - WGS84**

05-OCT-2018

LNMD. 30-JUIN-2017

Rayer la profondeur de 10.4 mètres 44°14'02.7"N 076°07'52.7"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)

MPO(6604443-01)

Porter une profondeur de 9.1 mètres 44°14'02.7"N 076°07'49.4"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473025

MPO(6604443-02)

Porter une profondeur de 9.7 mètres 44°14'04.1"N 076°07'34.9"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473034

MPO(6604443-03)

**1515 - Becketts Creek à/to Ottawa - Sheet/Feuille 2 - Nouvelle édition - 29-AVR-2016 - NAD 1983**

19-OCT-2018

LNMD. 19-MAI-2017

Porter une bouée espar de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y 45°27'54.2"N 075°38'40.7"W  
(Voir la Carte n° 1, Q24, Qp)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160

(Q2018024) LF(1295.82) MPO(6409797-01)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une bouée espar de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Q24, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160	45°27'58.0"N 075°38'41.6"W  (Q2018025) LF(1295.84) MPO(6409798-01)
Porter	une bouée espar de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Q24, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160	45°28'01.7"N 075°38'25.6"W  (Q2018027) LF(1295.88) MPO(6409800-01)
Porter	une bouée espar de renseignements privée lumineuse blanc et orange FI Y (Voir la Carte n° 1, Q24, Qp) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579160	45°27'57.7"N 075°38'25.9"W  (Q2018028) LF(1295.9) MPO(6409801-01)
<b>4013 - Halifax to / à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983</b>		LNM/D. 23-MARS-2018
12-OCT-2018		
Rayer	le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques ODAS/SADO avec une profondeur connue de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, L25) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376137	44°02'54.1"N 060°35'41.1"W  MPO(6308453-01)
<b>4015 - Sydney to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 28-MARS-2003 - NAD 1983</b>		LNMD. 06-AVR-2018
26-OCT-2018		
Porter	une profondeur de 50 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°08'10.1"N 056°08'09.7"W  MPO(6308428-03)
Rayer	la profondeur de 64 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°08'20.0"N 056°09'43.0"W  MPO(6308428-04)
Porter	une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°07'58.9"N 056°10'06.4"W  MPO(6308428-05)
Rayer	la profondeur de 67 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274	47°11'37.0"N 056°13'12.0"W  MPO(6308428-06)
Porter	une profondeur de 54 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°11'56.1"N 056°13'24.1"W  MPO(6308428-07)
Porter	une profondeur de 26 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°10'03.7"N 056°20'41.9"W  MPO(6308428-08)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Rayer	la profondeur de 12 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	46°59'45.0"N 056°12'17.0"W  <i>MPO(6308428-10)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°59'23.8"N 056°12'14.9"W  <i>MPO(6308428-11)</i>
Remplacer	la profondeur de 12 brasses par une profondeur de 8 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091	46°49'26.5"N 056°02'06.4"W  <i>MPO(6308428-13)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	47°05'13.0"N 056°17'17.5"W  <i>MPO(6308428-15)</i>
Porter	une profondeur de 37 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'06.5"N 056°09'16.7"W  <i>MPO(6308428-18)</i>
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 5 pieds par une profondeur de 2 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°04'03.2"N 056°14'45.7"W  <i>MPO(6308428-19)</i>
Remplacer	la profondeur de 39 brasses par une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°06'43.9"N 056°09'45.2"W  <i>MPO(6308428-22)</i>
<b>4016 - Saint-Pierre to / à St. John's - Nouvelle édition - 06-JUIN-2003 - NAD 1983</b>		
26-OCT-2018		LNMD. 28-SEPT-2018
Porter	une profondeur de 50 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°08'10.1"N 056°08'09.7"W  <i>MPO(6308428-03)</i>
Rayer	la profondeur de 64 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°08'20.0"N 056°09'43.0"W  <i>MPO(6308428-04)</i>
Porter	une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°07'58.9"N 056°10'06.4"W  <i>MPO(6308428-05)</i>
Rayer	la profondeur de 67 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274	47°11'37.0"N 056°13'12.0"W  <i>MPO(6308428-06)</i>
Porter	une profondeur de 54 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°11'56.1"N 056°13'24.1"W  <i>MPO(6308428-07)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 26 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°10'03.7"N 056°20'41.9"W  <i>MPO(6308428-08)</i>
Rayer	la profondeur de 12 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	46°59'45.0"N 056°12'17.0"W  <i>MPO(6308428-10)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°59'23.8"N 056°12'14.9"W  <i>MPO(6308428-11)</i>
Remplacer	la profondeur de 12 brasses par une profondeur de 8 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091	46°49'26.5"N 056°02'06.4"W  <i>MPO(6308428-13)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	47°05'13.0"N 056°17'17.5"W  <i>MPO(6308428-15)</i>
Porter	une profondeur de 37 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'06.5"N 056°09'16.7"W  <i>MPO(6308428-18)</i>
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 5 pieds par une profondeur de 2 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°04'03.2"N 056°14'45.7"W  <i>MPO(6308428-19)</i>
Remplacer	la profondeur de 39 brasses par une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°06'43.9"N 056°09'45.2"W  <i>MPO(6308428-22)</i>
<b>4047 - St. Pierre Bank / Banc de Saint-Pierre to / au Whale Bank / Banc de la Baleine - Nouvelle édition - 09-OCT-1998 -</b>		
<b>NAD 1983</b>		
26-OCT-2018		LNMD. 06-AVR-2018
Remplacer	la profondeur de 22 mètres par une profondeur de 15.7 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091	46°49'26.5"N 056°02'06.4"W  <i>MPO(6308428-13)</i>
Remplacer	la profondeur de 15.2 mètres par 8.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091	47°05'13.0"N 056°17'17.5"W  <i>MPO(6308428-14)</i>
Porter	une profondeur de 9.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091	46°59'23.8"N 056°12'14.9"W  <i>MPO(6308428-24)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter une profondeur de 61 mètres 47°06'43.9"N 056°09'45.2"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376627  
MPO(6308428-35)

**4099 - Sable Island / Île de Sable: Western Portion / Partie Ouest - Nouvelle édition - 28-DÉC-2001 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 10-AOÛT-2018

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 44°02'54.1"N 060°35'41.1"W  
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 28 mètres  
(Voir la Carte n° 1, L25)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376137  
MPO(6308453-01)

**4448 - Port Hood - Nouvelle édition - 13-DÉC-2002 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 13-MARS-2015

Modifier FG pour lire FI G vis-à-vis le feu 45°57'31.7"N 061°31'42.0"W  
(Voir la Carte n° 1, P16)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376242, CA576661  
(G2018109) LF(881.1) MPO(6308392-01)

**4459 - Summerside Harbour - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 17-AOÛT-2018

Remplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée DE7 par 46°22'49.2"N 063°49'20.2"W  
une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée DE7  
(Voir la Carte n° 1, Qg)  
(G2018077) LF(1019.1) MPO(6308441-01)

**4459 - Summerside Harbour and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 25-JUIN-1999 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 17-AOÛT-2018

Remplacer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte FI G, marquée DE7 par 46°22'49.2"N 063°49'20.2"W  
une bouée à espar de bâbord lumineuse verte FI G, marquée DE7  
(Voir la Carte n° 1, Qg)  
(G2018077) LF(1019.1) MPO(6308441-01)

**4462 - St George's Bay - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 30-JUIN-2017

Modifier FG pour lire FI G vis-à-vis le feu 45°57'33.0"N 061°31'44.1"W  
(Voir la Carte n° 1, P16)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376242, CA576661  
(G2018109) LF(881.1) MPO(6308392-01)

**4625 - Burin Peninsula to / à Saint-Pierre - Nouvelle édition - 24-JANV-2003 - NAD 1983**  
26-OCT-2018 LNM/D. 02-FÉVR-2018

Rayer la profondeur de 12 brasses 46°49'29.9"N 056°02'14.9"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164  
MPO(6308428-01)

Porter une profondeur de 8 brasses, 4 pieds 46°49'26.5"N 056°02'06.4"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164  
MPO(6308428-02)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 50 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°08'10.1"N 056°08'09.7"W  <i>MPO(6308428-03)</i>
Porter	une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°07'58.9"N 056°10'06.4"W  <i>MPO(6308428-05)</i>
Remplacer	la profondeur de 13 brasses par une profondeur de 9 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°59'28.7"N 056°11'47.6"W  <i>MPO(6308428-09)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°59'23.8"N 056°12'14.9"W  <i>MPO(6308428-11)</i>
Rayer	la profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°43'34.7"N 056°13'53.1"W  <i>MPO(6308428-12)</i>
Porter	une profondeur de 19 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'13.3"N 056°10'14.7"W  <i>MPO(6308428-17)</i>
Porter	une profondeur de 37 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'06.5"N 056°09'16.7"W  <i>MPO(6308428-18)</i>
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 5 pieds par une profondeur de 2 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°04'03.2"N 056°14'45.7"W  <i>MPO(6308428-19)</i>
Remplacer	la profondeur de 3 brasses par une profondeur de 2 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°03'54.8"N 056°14'44.8"W  <i>MPO(6308428-20)</i>
Rayer	la profondeur de 8 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	47°03'59.8"N 056°14'20.7"W  <i>MPO(6308428-21)</i>
Rayer	la profondeur de 16 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°49'30.1"N 056°01'58.3"W  <i>MPO(6308428-23)</i>
Porter	une profondeur de 10 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°43'30.2"N 056°13'49.9"W  <i>MPO(6308428-29)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 4 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	47°04'00.9"N 056°14'28.6"W  <i>MPO(6308428-30)</i>
Rayer	la profondeur de 39 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°06'48.7"N 056°09'51.8"W  <i>MPO(6308428-31)</i>
Porter	une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°06'43.9"N 056°09'45.2"W  <i>MPO(6308428-32)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°03'00.1"N 056°14'03.6"W  <i>MPO(6308452-01)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°02'54.5"N 056°14'08.2"W  <i>MPO(6308452-02)</i>
Rayer	la profondeur de 9 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°02'49.4"N 056°13'54.3"W  <i>MPO(6308452-03)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°02'54.1"N 056°13'51.1"W  <i>MPO(6308452-04)</i>
Rayer	la profondeur de 17 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°58'53.6"N 056°12'33.1"W  <i>MPO(6308452-05)</i>
Porter	une profondeur de 8 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°58'59.2"N 056°12'42.4"W  <i>MPO(6308452-06)</i>
Rayer	la profondeur de 8 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'47.9"N 056°06'04.7"W  <i>MPO(6308452-07)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'42.5"N 056°06'08.5"W  <i>MPO(6308452-08)</i>
Rayer	la profondeur de 4 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'37.3"N 056°06'04.7"W  <i>MPO(6308452-09)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 0 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'32.1"N 056°06'04.0"W  <i>MPO(6308452-10)</i>
Porter	une profondeur de 16 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'14.6"N 056°05'46.7"W  <i>MPO(6308452-12)</i>
Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 31 brasses (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°48'12.5"N 056°14'46.3"W  <i>MPO(6308452-13)</i>
Rayer	la profondeur de 37 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°47'03.4"N 056°15'54.1"W  <i>MPO(6308452-14)</i>
Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 35 brasses (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°46'56.9"N 056°15'59.2"W  <i>MPO(6308452-15)</i>
Rayer	la profondeur de 7 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'28.6"N 056°06'06.3"W  <i>MPO(6308452-16)</i>
<b>4626 - Saint-Pierre and / et Miquelon (France) - Nouvelle édition - 24-JANV-2003 - NAD 1983</b>		
26-OCT-2018		LNMD. 02-FÉVR-2018
Rayer	la profondeur de 12 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°49'28.5"N 056°02'16.5"W  <i>MPO(6308428-01)</i>
Porter	une profondeur de 8 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°49'26.5"N 056°02'06.4"W  <i>MPO(6308428-02)</i>
Porter	une profondeur de 50 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°08'10.1"N 056°08'09.7"W  <i>MPO(6308428-03)</i>
Porter	une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°07'58.9"N 056°10'06.4"W  <i>MPO(6308428-05)</i>
Porter	une profondeur de 54 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°11'56.1"N 056°13'24.1"W  <i>MPO(6308428-07)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 26 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°10'03.7"N 056°20'41.9"W  <i>MPO(6308428-08)</i>
Remplacer	la profondeur de 13 brasses par une profondeur de 9 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°59'28.7"N 056°11'47.6"W  <i>MPO(6308428-09)</i>
Porter	une profondeur de 5 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°59'23.8"N 056°12'14.9"W  <i>MPO(6308428-11)</i>
Rayer	la profondeur de 15 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°43'34.7"N 056°13'53.1"W  <i>MPO(6308428-12)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°05'13.0"N 056°17'17.5"W  <i>MPO(6308428-16)</i>
Porter	une profondeur de 19 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'13.3"N 056°10'14.7"W  <i>MPO(6308428-17)</i>
Porter	une profondeur de 37 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'06.5"N 056°09'16.7"W  <i>MPO(6308428-18)</i>
Remplacer	la profondeur de 2 brasses, 5 pieds par une profondeur de 2 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°04'03.2"N 056°14'45.7"W  <i>MPO(6308428-19)</i>
Remplacer	la profondeur de 3 brasses par une profondeur de 2 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°03'54.8"N 056°14'44.8"W  <i>MPO(6308428-20)</i>
Rayer	la profondeur de 8 brasses, 4 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	47°04'00.9"N 056°14'28.6"W  <i>MPO(6308428-21)</i>
Rayer	la profondeur de 16 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°49'29.2"N 056°01'58.7"W  <i>MPO(6308428-23)</i>
Porter	une profondeur de 10 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°43'30.2"N 056°13'49.9"W  <i>MPO(6308428-29)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 4 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10)	47°04'00.9"N 056°14'28.6"W  <i>MPO(6308428-30)</i>
Rayer	la profondeur de 39 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°06'48.7"N 056°09'51.8"W  <i>MPO(6308428-31)</i>
Porter	une profondeur de 33 brasses (Voir la Carte n° 1, I10)	47°06'43.9"N 056°09'45.2"W  <i>MPO(6308428-32)</i>
Rayer	la profondeur de 6 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°03'00.1"N 056°14'03.6"W  <i>MPO(6308452-01)</i>
Porter	une profondeur de 2 brasses, 5 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°02'54.5"N 056°14'08.2"W  <i>MPO(6308452-02)</i>
Rayer	la profondeur de 9 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°02'49.4"N 056°13'54.3"W  <i>MPO(6308452-03)</i>
Porter	une profondeur de 4 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	47°02'54.1"N 056°13'51.1"W  <i>MPO(6308452-04)</i>
Rayer	la profondeur de 17 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°58'53.6"N 056°12'33.1"W  <i>MPO(6308452-05)</i>
Porter	une profondeur de 8 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°58'59.2"N 056°12'42.4"W  <i>MPO(6308452-06)</i>
Rayer	la profondeur de 8 brasses, 3 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'47.9"N 056°06'04.7"W  <i>MPO(6308452-07)</i>
Porter	une profondeur de 3 brasses, 2 pieds (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'42.5"N 056°06'08.5"W  <i>MPO(6308452-08)</i>
Rayer	la profondeur de 4 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'37.3"N 056°06'04.7"W  <i>MPO(6308452-09)</i>

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter	une profondeur de 0 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'32.1"N 056°06'04.0"W	MPO(6308452-10)
Porter	une profondeur de 16 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'14.6"N 056°05'46.7"W	MPO(6308452-12)
Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 31 brasses (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°48'12.5"N 056°14'46.3"W	MPO(6308452-13)
Rayer	la profondeur de 37 brasses (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°47'03.4"N 056°15'54.1"W	MPO(6308452-14)
Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 35 brasses (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°46'56.9"N 056°15'59.2"W	MPO(6308452-15)
Rayer	la profondeur de 7 brasses, 1 pied (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°51'27.0"N 056°06'04.8"W	MPO(6308452-16)
<b>4643 - Île Saint-Pierre (France) - Nouvelle édition - 28-MARS-2003 - NAD 1983</b>			
26-OCT-2018			LNMD. 02-SEPT-2016
Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 31 brasses (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°48'12.5"N 056°14'46.3"W	MPO(6308452-13)
Porter	une épave WK avec une profondeur connue de 35 brasses (Voir la Carte n° 1, K26) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376164	46°46'56.9"N 056°15'59.2"W	MPO(6308452-15)
<b>4827 - Hare Bay to / à Fortune Head - Carte nouvelle - 13-AOÛT-2004 - NAD 1983</b>			
26-OCT-2018			LNMD. 01-DÉC-2017
Porter	une profondeur de 92 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°08'10.1"N 056°08'09.7"W	MPO(6308428-03)
Porter	une profondeur de 60 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°07'58.9"N 056°10'06.4"W	MPO(6308428-05)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

Porter	une profondeur de 98 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°11'56.1"N 056°13'24.1"W  MPO(6308428-07)
Porter	une profondeur de 48 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276274, CA376627	47°10'03.7"N 056°20'41.9"W  MPO(6308428-08)
Porter	une profondeur de 8.2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°05'13.0"N 056°17'17.5"W  MPO(6308428-16)
Porter	une profondeur de 34 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'13.3"N 056°10'14.7"W  MPO(6308428-17)
Porter	une profondeur de 68 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'06.5"N 056°09'16.7"W  MPO(6308428-18)
Remplacer	la profondeur de 5.2 mètres par une profondeur de 3.6 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°04'03.2"N 056°14'45.7"W  MPO(6308428-19)
Remplacer	la profondeur de 5.5 mètres par une profondeur de 4 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°03'54.8"N 056°14'44.8"W  MPO(6308428-20)
Remplacer	la profondeur de 15.9 mètres par une profondeur de 7.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°04'00.9"N 056°14'28.6"W  MPO(6308428-33)
Rayer	la profondeur de 71 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376627	47°06'48.5"N 056°09'51.1"W  MPO(6308428-34)
Porter	une profondeur de 61 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276091, CA376627	47°06'43.9"N 056°09'45.2"W  MPO(6308428-35)

**4839 - Come by Chance and / et Arnold's Cove - Nouvelle édition - 28-JANV-2011 - NAD 1983**

12-OCT-2018

LNMD. 20-JUIL-2018

Porter	un brise-lames, Bkw (Voir la Carte n° 1, F4.1)  Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476079, CA576082	joignant 47°45'31.3"N 053°59'28.3"W 47°45'30.4"N 053°59'29.5"W 47°45'27.8"N 053°59'29.0"W et 47°45'26.7"N 053°59'28.0"W  MPO(6308416-01)
--------	--	---

Déplacer le feu FI R de 47°45'31.0"N 053°59'24.7"W  
(Voir la Carte n° 1, P1) à 47°45'31.3"N 053°59'28.3"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476079, CA576082  
(N2018057) LF(38.7) MPO(6308416-02)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée EA2 47°45'31.7"N 053°59'36.5"W  
(Voir la Carte n° 1, Qf)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476079, CA576082  
(N2018062) LF(38.75) MPO(6308463-01)

**4839 - Head of / Fond de Placentia Bay - Nouvelle édition - 28-JANV-2011 - NAD 1983**

12-OCT-2018

LNMD. 20-JUIL-2018

Porter un brise-lames joignant 47°45'31.3"N 053°59'28.3"W  
(Voir la Carte n° 1, F4.1) 47°45'30.4"N 053°59'29.5"W  
47°45'27.8"N 053°59'29.0"W  
et 47°45'26.7"N 053°59'28.0"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476079, CA576082  
MPO(6308416-01)

Déplacer le feu FI R de 47°45'31.0"N 053°59'24.7"W  
(Voir la Carte n° 1, P1) à 47°45'31.3"N 053°59'28.3"W  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476079, CA576082  
(N2018057) LF(38.7) MPO(6308416-02)

Porter une bouée espar de tribord lumineuse rouge QR, marquée EA2 47°45'31.7"N 053°59'36.5"W  
(Voir la Carte n° 1, Qf)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476079, CA576082  
(N2018062) LF(38.75) MPO(6308463-01)

**4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983**

26-OCT-2018

LNMD. 01-JUIN-2018

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI(5)Y 20s 47°24'18.0"N 053°08'07.2"W  
(Voir la Carte n° 1, Q58)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120, CA576115  
MPO(6308465-01)

**4848 - Holyrood - Nouvelle édition - 25-JUIL-2008 - NAD 1983**

26-OCT-2018

LNMD. 03-AOÛT-2018

Porter une bouée charpente ODAS/SADO privée lumineuse jaune FI(5)Y 20s 47°24'18.0"N 053°08'07.2"W  
(Voir la Carte n° 1, Q58)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376120, CA576115  
MPO(6308465-01)

**4909 - Cocagne et / and Shediac - Carte nouvelle - 17-JUIN-1988 - NAD 1983**

12-OCT-2018

LNMD. 17-AOÛT-2018

Rayer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge FIR, marquée XT18 46°20'22.5"N 064°36'42.5"W  
(Voir la Carte n° 1, Qf)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128  
(G2018127) LF(1114.5) MPO(6308450-01)

Porter une bouée conique de tribord lumineuse rouge FIR, marquée XT18 46°20'19.7"N 064°36'21.8"W  
(Voir la Carte n° 1, Qf)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476128  
(G2018127) LF(1114.5) MPO(6308450-02)

**4913 - Caraquet Harbour, Baie de Shippegan and / et Miscou Harbour - Carte nouvelle - 07-AOÛT-1992 - NAD 1983**  
 12-OCT-2018 LNMD. 24-AOÛT-2018

Porter un feu FI G vis-à-vis la bouée à espar de bâbord verte, marquée EM17 47°48'47.5"N 064°51'03.5"W  
 (Voir la Carte n° 1, Qg)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA476275  
(G2018119 & G2018120) LF(1311.5) MPO(6308443-01)

**5045 - Continuation A - Nouvelle édition - 01-MARS-2002 - NAD 1983**  
 12-OCT-2018 LNM/D. 08-JUIL-2011

Porter un système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 55°01'57.8"N 059°17'41.8"W  
 ODAS/SADO avec une profondeur connue de 12 mètres  
 (Voir la Carte n° 1, L25)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA376352  
MPO(6308429-01)

**5620 - Entrance to/Entrée à Chesterfield Inlet (Fairway Island to/à Ellis Island) - Nouvelle édition - 09-MARS-2018 - WGS84**  
 12-OCT-2018

Porter une profondeur de 22.6 mètres 63°24'37.4"N 090°40'52.1"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-02)

Porter une profondeur de 29.2 mètres 63°23'10.4"N 090°39'11.4"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-03)

Porter une profondeur de 20.9 mètres 63°22'31.7"N 090°37'00.9"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473355  
MPO(6604433-04)

Porter une profondeur de 27.9 mètres 63°19'34.2"N 090°30'52.0"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-05)

Porter une profondeur de 37 mètres 63°19'15.4"N 090°28'48.8"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-06)

**5621 - Rockhouse Island to/à Centre Island - Nouvelle édition - 09-MARS-2018 - WGS84**  
 19-OCT-2018

Rayer la profondeur de 11.4 mètres 63°38'22.8"N 091°27'48.3"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473447  
MPO(6604441-01)

Rayer la profondeur de 9.4 mètres 63°38'22.8"N 091°28'15.3"W  
 (Voir la Carte n° 1, I10)  
 Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473447  
MPO(6604441-02)

AVIS AUX NAVIGATEURS  
ÉDITION MENSUELLE DE L'EST 10/2018  
PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES

---

Porter une profondeur de 8.8 mètres 63°38'24.5"N 091°27'46.3"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473447  
MPO(6604441-03)

Porter une profondeur de 7.3 mètres 63°38'22.0"N 091°28'10.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA473447  
MPO(6604441-04)

**5622 - Centre Island to/à Farther Hope Point - Nouvelle édition - 09-MARS-2018 - WGS84**  
19-OCT-2018

Modifier la légende 91°15' pour lire 92°15' vis-à-vis la graduation de longitude 63°48'15.0"N 092°15'00.0"W  
MPO(6604473-01)

Modifier la légende 91°15' pour lire 92°15' vis-à-vis la graduation de longitude 63°32'12.0"N 092°15'00.0"W  
MPO(6604473-02)

**5630 - Dunne Foxe Island to/à Chesterfield Inlet - Carte nouvelle - 05-DÉC-2003 - NAD 1983**  
12-OCT-2018

Rayer la profondeur de 38 mètres 63°23'15.6"N 090°39'13.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
LN/D. 14-JUIL-2006  
MPO(6604433-01)

Porter une profondeur de 22.6 mètres 63°24'37.4"N 090°40'52.1"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-02)

Porter une profondeur de 29.2 mètres 63°23'10.4"N 090°39'11.4"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-03)

Porter une profondeur de 27.9 mètres 63°19'34.2"N 090°30'52.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-05)

Porter une profondeur de 37 mètres 63°19'15.4"N 090°28'48.8"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA373324, CA473355  
MPO(6604433-06)

**6100 - Lac Saint-Jean - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - NAD 1983**  
26-OCT-2018

Modifier F R 7m(Priv) pour lire FI R 7m(Priv) vis-à-vis le feu 48°36'03.3"N 072°19'19.3"W  
(Voir la Carte n° 1, P16)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379182, CA479193, CA579195  
LN/D. 21-AVR-2017  
(Q2018075) LF(1823.63) MPO(6409852-01)

**6100 - Rivière Ashuapmushuan - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - NAD 1983**

26-OCT-2018

LNMD. 21-AVR-2017

- |          |   |                            |
|----------|---|----------------------------|
| Modifier | F R 7m(Priv) pour lire FI R 7m(Priv) vis-à-vis le feu<br>(Voir la Carte n° 1, P16)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379182, CA479193, CA579195<br>(Q2018075) LF(1823.63) MPO(6409852-01) | 48°36'03.3"N 072°19'19.3"W |
| Rayer    | le feu privé (Priv)F G<br>(Voir la Carte n° 1, P1)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479193, CA579195<br>(Q2018076) LF(1823.631) MPO(6409853-01)  | 48°36'02.7"N 072°19'20.5"W |
| Porter   | un feu privé FI G(Priv)<br>(Voir la Carte n° 1, P1)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479193, CA579195<br>(Q2018076) LF(1823.631) MPO(6409853-02)   | 48°36'01.7"N 072°19'19.5"W |

**6100 - Saint-Prime - Sheet/Feuille 3 - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - NAD 1983**

26-OCT-2018

LNMD. 21-AVR-2017

- |          |   |                            |
|----------|---|----------------------------|
| Modifier | F R 7m(Priv) pour lire FI R 7m(Priv) vis-à-vis le feu<br>(Voir la Carte n° 1, P16)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA379182, CA479193, CA579195<br>(Q2018075) LF(1823.63) MPO(6409852-01) | 48°36'03.3"N 072°19'19.3"W |
| Rayer    | le feu privé F G(Priv)<br>(Voir la Carte n° 1, P1)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479193, CA579195<br>(Q2018076) LF(1823.631) MPO(6409853-01)  | 48°36'02.7"N 072°19'20.5"W |
| Porter   | un feu privé FI G(Priv)<br>(Voir la Carte n° 1, P1)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479193, CA579195<br>(Q2018076) LF(1823.631) MPO(6409853-02)   | 48°36'01.7"N 072°19'19.5"W |
| Rayer    | la balise jaune BnY<br>(Voir la Carte n° 1, Q81)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579195<br>(Q2018077) MPO(6409854-01)   | 48°35'59.1"N 072°19'19.8"W |
| Porter   | un feu privé FI Y(Priv)<br>(Voir la Carte n° 1, P1)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA479193, CA579195<br>(Q2018077) LF(1823.65) MPO(6409854-02)  | 48°35'59.3"N 072°19'19.8"W |
| Rayer    | la balise jaune BnY<br>(Voir la Carte n° 1, Q81)<br>Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA579195<br>(Q2018078) MPO(6409855-01)   | 48°36'01.6"N 072°19'19.5"W |

**6270 - Lake Winnipegosis/Lac Winnipegosis - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 27-MAI-2005 - Inconnu**

26-OCT-2018

LNM/D. 16-MARS-2018

- |          |   |   |
|----------|---|---|
| Déplacer | la bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée KE2<br>(Voir la Carte n° 1, Qf) | de 52°14'55.8"N 099°54'24.9"W<br>à 52°15'15.0"N 099°54'30.0"W<br>(A2018062) LF(1635.92) MPO(6604481-01) |
|----------|---|---|

**6272 - Red Deer Point to/à North Manitou Island - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 27-MAI-2005 - Inconnu**  
26-OCT-2018 LNM/D. 22-JUIN-2018

Déplacer la bouée espar de tribord lumineuse rouge FI R, marquée KE2 de 52°14'55.8"N 099°54'24.9"W  
(Voir la Carte n° 1, Qf) à 52°15'15.0"N 099°54'30.0"W  
(A2018062) LF(1635.92) MPO(6604481-01)

**7502 - Gulf of Boothia and/et Committee Bay - Nouvelle édition - 31-JUIL-1998 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 29-SEPT-2000

Porter une profondeur de 5.2 mètres, Rep (2018) 69°43'00.0"N 091°21'00.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273274  
MPO(6604470-01)

**7621 - Amundsen Gulf - Carte nouvelle - 02-MAI-1997 - NAD 1983**  
19-OCT-2018 LNM/D. 26-SEPT-2014

Porter une profondeur de 65 mètres, Rep (2018) 69°49'00.2"N 123°37'20.1"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344  
MPO(6604472-01)

**7665 - Franklin Bay and/et Darnley Bay - Carte nouvelle - 13-JUIN-1986 - NAD 1927**  
19-OCT-2018 LNM/D. 24-AOÛT-2007

Porter une profondeur de 65 mètres, Rep (2018) 69°49'00.2"N 123°37'20.1"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273344  
MPO(6604472-01)

**7760 - St. Roch and/et Rasmussen Basins - Carte nouvelle - 03-MAI-1968 - NAD 1927**  
12-OCT-2018 LNM/D. 27-OCT-2017

Porter une profondeur de 7 brasses, 3 pieds, Rep (2018) 68°25'43.8"N 096°37'20.0"W  
(Voir la Carte n° 1, I10)  
MPO(6604474-01)

**8007 - Halifax to / à Sable Island / Île de Sable, Including / y compris Emerald Bank / Banc d'Émeraude and / et Sable  
Island Bank / Banc de l'Île de Sable - Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983**  
12-OCT-2018 LNM/D. 10-AOÛT-2018

Rayer le système de sub-surface d'acquisition de données océanographiques 44°02'54.1"N 060°35'41.1"W  
ODAS/SADO avec une profondeur connue de 15 brasses  
(Voir la Carte n° 1, L25)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276204, CA376137  
MPO(6308453-01)

**8048 - Cape Harrison to / à St. Michael Bay - Nouvelle édition - 20-JUIN-2003 - NAD 1983**  
26-OCT-2018 LNM/D. 23-FÉVR-2018

Modifier la profondeur de 950 mètres pour lire 409 mètres vis-à-vis la système 55°07'11.0"N 054°05'33.1"W  
de sub-surface d'acquisition de données océanographique ODAS/SADO  
(Voir la Carte n° 1, L25)  
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA276113  
MPO(6308439-01)

AUCUNE CORRECTION POUR CETTE PARTIE.

ATL 105 — Cape Canso à Cape Sable (y compris l'île de Sable), deuxième édition, 2014 —

Chapitre 1 — Paragraphe 62, après « Un **feu** (663), reposant sur »  
Supprimer : un mât et portant une marque de jour à bandes rouges et blanches  
Remplacer par : une tour à claire-voie et portant des marques de jour rouges et blanches

(A2018-005.20)

ATL 108 — Golfe du Saint-Laurent (partie Sud-Ouest), première édition, 2006 —

Chapitre 4 — Paragraphe 174, après « bassin intérieur. »  
Insérer : Un caisson recouvert de 2,1 m d'eau se trouve sur le côté Nord du ponton vers le fond du bassin, à une dizaine de mètres de son extrémité.

(Q2018-029.1)

ATL 109 — Golfe du Saint-Laurent (partie Nord-Est), première édition, 2006 —

Chapitre 1 — Paragraphe 178, dernière ligne  
Supprimer : 0,6 m (2 pi)  
Remplacer par : 1,6 m (5,2 pi)

(Q2018-054.1)

Chapitre 2 — Paragraphe 100  
Supprimer : portant une marque de jour orange fluorescent

(Q2018-053.1)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, troisième édition, 2011 —

Chapitre 3 — Paragraphe 153, dernière ligne  
Ajouter : Un autre **feu** privé (1705.55) s'élève sur le premier de six pieux (le pieu antérieur). Ces pieux servent d'alignement pour une compagnie privée et portent des bandes horizontales jaunes.

(Q2018-042.1)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, troisième édition, 2009 —

Chapitre 3 — Paragraphe 90, après « en aval de cette jetée. »  
Insérer : L'entrée du port de plaisance est indiquée par deux **balises de jour** de bâbord et de tribord privées. Le port de plaisance dispose d'une **rampe de mise à l'eau**.

(Q2018-045.1)

CEN 308 — Canal Rideau et rivière des Outaouais, première édition, 2003 —

Chapitre 8 — Paragraphe 24, dernière ligne  
Ajouter : Six **bouées lumineuses** de renseignements privées (1295.82, 1295.84, 1295.86, 1295.88, 1295.90, 1295.92) interdisant les vagues, forment un corridor en face du club.

(Q2018-044.1)

Chapitre 9 — Paragraphe 131

Supprimer : **île Bushy**

Remplacer par : **île Barwick**

(Q2018-044.2)

Chapitre 9 — Paragraphe 133

Supprimer : îles Bigras et Bushy

Remplacer par : îles Bigras et Barwick

(Q2018-044.3)

INDEX — Après « Burritts Rapids, écluse, 18 » (version imprimée en 2003)

Supprimer : Bushy, île, 121

(Q2018-044.4)

INDEX — Après « Burritts Rapids, écluse, C2/P100 » (version imprimée sur demande)

Supprimer : Bushy, île, C9/P131

(Q2018-044.5)

INDEX — Après « Barque, La, 120 » (version imprimée en 2003)

Insérer : Barwick, île, 121

(Q2018-044.6)

INDEX — Après « Barque, La, C9/P112 » (version imprimée sur demande)

Insérer : Barwick, île, C9/P131

(Q2018-044.7)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [Terre-Neuve et Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#) et [côte du Pacifique](#).

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

**BAIE PLACENTIA (LF 14.4 – 79)**

38.7 <i>H0396</i>	Arnold's Cove, feu du brise-lames	Au centre du quai. 47 45 31.3 053 59 28.3	Fl R 4s	4.5	4	Mât cylindrique. 2.4	À longueur d'année.  Carte:4839 Éd. 10/18 (N18-057)
38.75	Arnold's Cove – Bouée lumineuse intérieure EA2	47 45 31.7 053 59 36.5	Q R 1s	.....	.....	Espar rouge, marquée "EA2".	En opération 24 h. À longueur d'année.  Carte:4839 Éd. 10/18 (N18-062)

**BAIE CONCEPTION (LF 471.7 – 498.5)**

494 <i>H0471</i>	Bell Island, feu et signal de brume du quai du traversier	Côte E. 47 37 45.9 052 55 26.0	Iso R 6s	7.0	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 5.2	À longueur d'année.  Sifflet - Son 3s; sil. 27 s.  Carte:4847 Éd. 10/18 (N18-064)
---------------------	--	--------------------------------------	----------	-----	---	---	--

CÔTE DE L'ATLANTIQUE

**BAIE DE FUNDY, N.-É. (LF 163 – 268)**

189.5 <i>H3957</i>	Upper Pereau	45 12 04.5 064 22 42.2	Fl R 4s	4.8	4	Mât de révérence. 4.8	Réflecteur radar. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  Carte:4140 Éd. 10/18 (F18-029)
191 <i>H3956</i>	Minas Basin	Sur l'extrémité du coin SW. du quai à Delhaven. 45 12 07.6 064 22 48.5	F R .....	7.3	7	Mât de révérence, marque de jour triangulaire rouge, blanche et rouge. 5.2	Réflecteur radar. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.  Carte:4140 Éd. 10/18 (F18-028)

**ÎLE DU CAP-BRETON, N.-É. (LF 704.85 – 882.5)**

881.1 <i>H1223.2</i>	Little Judique Harbour, brise- lames	45 57 31.7 061 31 42.3	Fl G 4s	5.3	2	Mât cylindrique, marque de jour carrée verte, blanche et noire. 3.8	Lum. 1 s; obs. 3 s. Saisonnier.  Carte:4448 Éd. 10/18 (G18-109)
-------------------------	--	---------------------------	---------	-----	---	--	---

**GOLFE DU SAINT-LAURENT (LF 883.2 – 940.3, 1169.1 – 1426, 1477.5 – 1584)**

1257.3	Shippegan Gully, Sud – Bouée lumineuse TJ26	47 43 25.7 064 40 02.6	Q R 1s	.....	.....	Rouge, marquée "TJ26".	(Espar d'hiver.) Saisonnier.  Carte:4920 Éd. 10/18 (G18-122, 123)
--------	---	---------------------------	--------	-------	-------	------------------------	---

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1311.5	Caraquet Harbour – Bouée lumineuse EM17	47 48 48.1 064 51 03.2	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "EM17".	(Espar d'hiver.) Saisonnier (en place à longueur d'année).  Carte:4913 Éd. 10/18 (G18-119, 120)
1375.5	Baie de Paspébiac, aire d'aquaculture – Bouée lumineuse PRIV	Coin NW. de l'aire d'aquaculture. 48 00 03.4 065 18 03.4	Fl Y 4s	.....	.....	Jaune, marquée "PRIV".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:4921 Éd. 10/18 (Q18-020)
1375.6	Baie de Paspébiac, aire d'aquaculture – Bouée lumineuse PRIV	Coin NE. de l'aire d'aquaculture. 48 00 07.0 065 17 52.1	Fl Y 4s	.....	.....	Jaune, marquée "PRIV".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:4921 Éd. 10/18 (Q18-021)
1375.7	Baie de Paspébiac, aire d'aquaculture – Bouée lumineuse PRIV	Coin SE. de l'aire d'aquaculture. 48 00 02.0 065 17 48.5	Fl Y 4s	.....	.....	Jaune, marquée "PRIV".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:4921 Éd. 10/18 (Q18-022)
1375.8	Baie de Paspébiac, aire d'aquaculture – Bouée lumineuse PRIV	Coin SW. de l'aire d'aquaculture. 47 59 58.3 065 17 59.8	Fl Y 4s	.....	.....	Jaune, marquée "PRIV".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:4921 Éd. 10/18 (Q18-023)
1482.7	Havre de la Grande Entrée – Bouée lumineuse YC15	47 33 26.4 061 33 40.7	Q G 1s	.....	.....	Verte, marquée "YC15".	Saisonnier.  Carte:4954 Éd. 10/18 (Q18-085)
<b>ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (LF 942 – 1084.7)</b>							
1049.275	Grand Tracadie – Bouée lumineuse JH29	46 24 06.0 063 01 35.4	Fl G 4s	.....	.....	Verte, marquée "JH29".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.  Carte:N/A Éd. 10/18 (G18-118)
<b>DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND (LF 1085 – 1165.9)</b>							
1114.5	Baie Cocagne – Bouée lumineuse XT18	46 20 19.7 064 36 21.8	Fl R 4s	.....	.....	Rouge, marquée "XT18".	La bouée pourrait être déplacée pour convenir aux conditions changeantes du chenal. Saisonnier.  Carte:4909 Éd. 10/18 (G18-127)
<b>FLEUVE SAINT-LAURENT (LF 1584.5 – 1772, 1823.8 – 2185.7, 2273 – 2365.95)</b>							
1705.55	Port de Matane, pieu 1	48 50 33.3 067 34 24.1	Fl Y 4s	4.7	.....	Poteau.	Aide privée. En opération 24 h. Saisonnier (en place à longueur d'année).  Carte:1236 Éd. 10/18 (Q18-068)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	----------------------------	--	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIURES

**VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT (LF 0.1 – 78, 84 – 141.5, 143 – 158, 164 – 353, 372 – 391.92, 1193 – 1204.5)**

1201.5	Dixie – Feu à secteurs	Au SW. de l'île Dixie, Lac Saint-Louis. 45 25 16.0 073 44 45.0	Iso	R W G	6s	7.5	7	Tour à claire-voie, marque de jour cylindrique blanche avec bandes rouges à la partie supérieure et inférieure. 3.4	Rouge de 110° à 052°; blanc de 052° à 050°; vert de 050° à 263°. Le secteur blanc indique la route à suivre. Saisonnier.  Carte:1430 Éd. 10/18 (Q18-144)
1204	Dixie – alignement								Rayer du livre.
1202	Dixie - alignement, feu postérieur	Au NW. de l'île Dixie, Lac Saint-Louis. 45 25 57.8 073 43 32.5  050°43' 2037.6 m du feu à secteurs.	Q	G	1s	24.6	12	Tour à claire-voie trapézoïdale, marque de jour orange, bande verticale noire. 22.7	Visible sur le feu à secteurs. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  Carte:1430 Éd. 10/18 (Q18-145)

**LAC ONTARIO (LF 403.4 – 551)**

502	Oshawa, brise-lames Ouest	Extrémité de la jetée W. 43 51 51.1 078 49 20.0	Iso	G	4s	10.6	4	Tour cylindrique blanche, partie supérieure verte, marque de jour triangulaire orange, bande verticale noire. 8.6	Visible 360°. Saisonnier. Position en NAD 83.
503	Port d'Oshawa – alignement								Rayer du livre.  Carte:2050 Éd. 10/18 (B18-001, 002)
502.5	Oshawa – alignement	Extrémité N. du port. 43 52 11.1 078 49 36.0	F	G	....	9.8	11	Tour à claire-voie, marque de jour rouge fluorescente, bande verticale blanche.	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
502.6		327°18' 174.9 m du feu antérieur.	F	G	....	20.4	11	Tour à claire-voie, marque de jour rouge fluorescente, bande verticale blanche.	Visible sur l'alignement. Saisonnier.  Carte:2050 Éd. 10/18 (B18-004, 005)

**RIVIÈRE DES OUTAOUAIS (LF 1233.3 – 1322)**

1295.82	Rockcliffe Yacht Club – Bouée lumineuse de renseignements PRIV	45 27 54.2 075 38 40.7	Fl	Y	4s	....	....	Blanche et orange, marquée "PRIV, PAS DE VAGUES".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:1515 Éd. 10/18 (Q18-024)
1295.84	Rockcliffe Yacht Club – Bouée lumineuse de renseignements PRIV	45 27 58.0 075 38 41.6	Fl	Y	4s	....	....	Blanche et orange, marquée "PRIV, PAS DE VAGUES".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:1515 Éd. 10/18 (Q18-025)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1295.86	Rockcliffe Yacht Club – Bouée lumineuse de renseignements PRIV	45 27 59.8 075 38 32.9	Fl Y 4s	.....	.....	Blanche et orange, marquée "PRIV, PAS DE VAGUES".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:1515 Éd. 10/18 (Q18-026)
1295.88	Rockcliffe Yacht Club – Bouée lumineuse de renseignements PRIV	45 28 01.7 075 38 25.6	Fl Y 4s	.....	.....	Blanche et orange, marquée "PRIV, PAS DE VAGUES".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:1515 Éd. 10/18 (Q18-027)
1295.9	Rockcliffe Yacht Club – Bouée lumineuse de renseignements PRIV	45 27 57.7 075 38 25.9	Fl Y 4s	.....	.....	Blanche et orange, marquée "PRIV, PAS DE VAGUES".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:1515 Éd. 10/18 (Q18-028)
1295.92	Rockcliffe Yacht Club – Bouée lumineuse de renseignements PRIV	45 27 56.4 075 38 32.4	Fl Y 4s	.....	.....	Blanche et orange, marquée "PRIV, PAS DE VAGUES".	Aide privée. Saisonnier.  Carte:1515 Éd. 10/18 (Q18-029)
<b>RIVIÈRE RED (LF 1558.8 – 1561.9)</b>							
1561.9	Rivière Rouge, embouchure – Bouée lumineuse X21	Extrémité S., Lac Winnipeg. 50 23 41.2 096 48 29.0	Q G 1s	.....	.....	Espar verte, marquée "X21".	Saisonnier.  Carte:6242 Éd. 10/18 (A18-033)
<b>LAC WINNIPEG (LF 1562 – 1625)</b>							
1591.1	Matheson Island, port – Bouée lumineuse D4	Côté SW. du port. 51 44 30.0 096 55 10.5	Q R 1s	.....	.....	Espar rouge, marquée "D4".	Saisonnier.  Carte:6267 Éd. 10/18 (A18-030)
<b>LAC WINNIPEGOSIS (LF 1625.5 – 1644.5)</b>							
1635.5	Five Mile Reef – Bouée lumineuse KA2	SE. de Duck Bay. 52 07 30.0 100 04 00.0	Fl R 4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "KA2".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-060)
1635.8	Barrel Reef – Bouée lumineuse KC2	52 13 18.0 100 04 40.0	Fl R 4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "KC2".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-061)
1635.92	Wade Point, récif – Bouée lumineuse KE2	52 15 15.0 099 54 30.0	Fl R 4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "KE2".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-062)
1636	Half Moon Island – Bouée lumineuse K11	SW. de l'île. 52 23 10.0 100 01 49.0	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "K11".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-063)

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au- dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
1637	Papoose Channel – Bouée lumineuse K21	W. de Cygnus Island. 52 24 14.0 100 01 06.0	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "K21".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-064)
1637.5	Papoose Channel – Bouée lumineuse K24	S. de Dog Point. 52 24 43.0 100 01 16.0	Fl R 4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "K24".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-067)
1638.2	Papoose Channel – Bouée lumineuse K25	W. de Dog Point. 52 25 09.0 100 01 06.0	Fl G 4s	.....	.....	Verte, marquée "K25".	En opération 24 h. Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-065)
1638.3	Papoose Channel – Bouée lumineuse K29	NE. de Dog Point. 52 26 12.0 100 00 42.0	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "K29".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-066)
1639.5	Papoose Channel – Bouée lumineuse K35	W. de Morris Island. 52 27 31.0 099 59 48.0	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "K35".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-068)
1639.9	Papoose Channel – Bouée lumineuse K43	E. de Base Line Point. 52 29 22.9 099 58 34.0	Fl G 4s	.....	.....	Espar verte, marquée "K43".	Saisonnier. Position en NAD 83.  Carte:6272 Éd. 10/18 (A18-069)

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION**

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....  
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement :  DGPS  GPS avec WAAS  GPS  Radar  Autre

Système de référence géodésique utilisé :  WGS 84  NAD 27  Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations :  NAD 27  NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

\*Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires*) : .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

*Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Montréal QC H2Y 2E7  
[Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca)

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

**OU**

Directeur général, Service hydrographique du Canada  
& services océanographiques.  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa ON K1A 0E6  
[CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca)

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: [info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)